

DSB Infos

Mai 2025, n° 144

Bulletin d'information et de liaison des adhérents de la FFDSB

DSB Infos précédents : [n° 143](#) – [n° 142](#) – [n° 141](#)



Merci pour cette incroyable Quinzaine du plasma !

Grâce à vos relais sur les réseaux sociaux, sur le terrain et dans la presse, cette première édition de la Quinzaine du plasma fut un franc succès !

Avez-vous pensé à remplir le [questionnaire Covoiturage](#) pour indiquer les acheminements vers les Maisons du don dont vous avez connaissance ? Que vous proposiez vous-même d'acheminer les donneurs ou que vous ayez connaissance d'une initiative sans en connaître tous les détails, **vos réponses seraient très précieuses pour compléter la carte interactive** !

14 JUIN - JOURNÉE MONDIALE DES DONNEURS DE SANG (JMDS)

La Journée mondiale des donneurs de sang vise à remercier les donneurs de sang pour leur dévouement et leur détermination à sauver des vies et à rendre le monde meilleur. Cette journée est également l'occasion de sensibiliser à la nécessité du don de sang, de plasma, de plaquettes. Des pays du monde entier participent à cette campagne pour souligner l'importance de tous les types de dons de sang. En France, ce même jour, l'EFS ne peut pas assurer des collectes de sang partout où il y a des associations. En revanche toutes les associations sont invitées à mener des actions de remerciement.

Pour faire suite au DSB Infos d'avril 2025, qui contenait un exemple de texte à adresser aux municipalités afin de leur proposer d'illuminer leurs bâtiments à l'occasion de la JMDS, nous vous invitons à découvrir le kit fédéral « *Merci de faire campagne ensemble* » sur l'intranet à partir du 7 mai. Vous y trouverez un courrier personnalisable à envoyer à vos élu.e.s, un communiqué de presse personnalisable à envoyer à votre presse locale, une [affiche JMDS personnalisable](#), ainsi que des messages pour les panneaux municipaux lumineux. Nous espérons que ces éléments vous permettront d'avoir les bons atouts en main pour mettre cette mise en lumière du 14 juin en avant.

DSB infos n° 144 – Mai 2025 – Page 1/4



Fédération Française pour le Don de Sang Bénévole - 69, boulevard Richard-Lenoir - 75011 PARIS
Tél : 01 48 78 93 51 - Email : siege@dondesangbenevole.fr - www.dondesangbenevole.fr

Le slogan mondial de la JMDS 2025

Cette année, le slogan de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), « *Donnez votre sang, donnez de l'espoir : ensemble, nous sauvons des vies* », met en avant l'impact transformateur que les donneurs de sang ont sur les patients.

Mérite du Sang

Pour la quatrième année consécutive, les mémoires du Mérite du Sang peuvent être facilement renseignés informatiquement en cliquant sur les champs concernés. Les champs comportant un cadre rouge sont obligatoires, les autres sont facultatifs. Les logiciels n'étant cependant pas tous compatibles, nous vous invitons à utiliser exclusivement le logiciel Adobe Acrobat Reader, application gratuite qui vous permet de consulter et commenter en toute simplicité des documents PDF.

Les modalités de transmission des mémoires sont les suivantes :

- Le mémoire doit en premier lieu être complété par l'association puis être transmis à l'UD.
- Si l'UD émet un avis favorable, elle transmet le mémoire au CR, avec l'ensemble des mémoires approuvés et le bordereau de transmission signé, avant la date limite fixée par le CR. La signature du bordereau valide les demandes des personnes citées.
- Si le CR émet à son tour un avis favorable, il transmet le mémoire à la FFDSB, avec l'ensemble des mémoires approuvés et des bordereaux transmis par les UD, avant la date limite, qui est fixée au 30 juin. La signature des bordereaux valide les candidatures.

Les mémoires sont disponibles dans l'intranet ou en téléchargement ci-dessous :

- [Bordereau de transmission \(PDF\)](#)
- [Admission grade Chevalier \(PDF\)](#)
- [Élévation grade Officier \(PDF\)](#)
- [Élévation grade Commandeur \(PDF\)](#)

MATÉRIEL DE PROMOTION

- [Catalogue de mai 2025](#)
- [Bon de commande de mai 2025 \(PDF\)](#)
- [Bon de commande de mai 2025 \(Word\)](#)

Focus sur... les règles plates

Elles sont toutes mignonnes et mesurent 20 centimètres. Les règles plates du catalogue fédéral se glissent par exemple facilement dans la trousse d'un enfant. Elles arborent au recto et au verso le résumé iconographique du livret Histoire d'Espoir à destination des enfants de 5 à 10 ans, disponible également sur le catalogue ; ce qui fait un joli complément. Elles font la joie des enfants et permettent de passer également le message du don de sang aux parents !



Meilleurs voeux 2026 !

Vous allez recevoir d'ici quelques jours le bon de commande pour les cartes de vœux 2026. La commission Communication a vraiment tenu à ce que le visuel de l'édition 2026 soit prêt dès à présent pour que vos commandes se fassent en toute connaissance de cause !

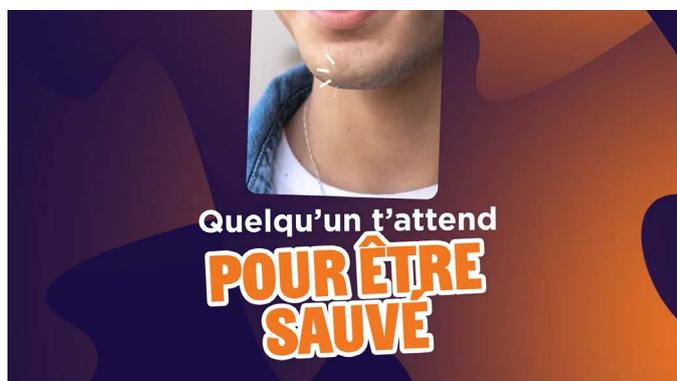


La version animée est toujours prévue, afin de l'insérer dans les mails et dans les publications numériques diverses.

Don Volontaire de Moelle Osseuse (DVMO) : « Quelqu'un t'attend pour être sauvé »

L'Agence de la biomédecine a lancé sa nouvelle campagne de promotion pour le don de moelle osseuse, « *Quelqu'un t'attend pour être sauvé* », dont la partie numérique se déroulera jusqu'au 31 mai.

N'hésitez pas à [partager cette campagne](#) sur vos réseaux sociaux !



Comment partager une image ?

Pour envoyer une photo à la Fédération, vous pouvez désormais utiliser l'adresse email photo@dondesangbenevole.fr, en indiquant explicitement dans l'email « le photographe autorise la FFDSB à utiliser sa création sur les supports concernés. » Pour rappel, il est interdit de partager une image sans l'autorisation de son photographe, qui a le contrôle exclusif sur la reproduction, la distribution, la diffusion, la représentation publique et la modification de son œuvre.

Si des personnes apparaissent sur la photo, pensez à joindre leurs autorisations de droit à l'image signées. La Fédération met à votre disposition une [autorisation de droit à l'image et de droit d'auteur](#) sur l'intranet, qui doit être téléchargée pour être remplie et signée numériquement. Elle peut également être imprimée et scannée au besoin.

Quel que soit l'outil utilisé par les associations pour appliquer la loi, les éléments ci-dessous doivent obligatoirement être partagés avec les images envoyées à la FFDSB pour que celles-ci puissent être utilisées :

- l'autorisation explicite du photographe, avec la durée d'utilisation et l'étendue géographique souhaitées,
- les types d'utilisation autorisés (revue, site internet, calendriers et agendas...)
- l'autorisation/l'interdiction de diffuser l'image sans mentionner le photographe, et le cas échéant, le texte exact à reproduire pour la mention légale,
- l'autorisation/l'interdiction de modifier l'image, (floutage, recadrage, luminosité...)
- l'autorisation/l'interdiction d'utilisation dans un but commercial, tel que sur le calendrier brochure fédéral.

Téléchargez le [Mémento Droit à l'image](#).

Qu'en est-il des images trouvées sur internet ?

Les images issues du net comportent des licences indiquant les conditions d'utilisation, et cela :

- qu'elles soient payantes ou gratuites,
- qu'elles soient trouvées sur une banque d'images "libres de droit" ou non.

Il convient de conserver ces conditions avec l'image qui la concerne.

Sans indication de droit d'auteur, il est illégal d'utiliser une image trouvée sur internet.

Il est à noter que les photos achetées sur une banque d'images doivent uniquement être utilisées par la structure qui les a payées. Il ne faut donc pas les partager à des tiers, car ils ne disposent pas de la licence.

Devenez représentant des usagers en commission des usagers !

Chaque Agence Régionale de Santé (ARS) doit lancer un appel à candidatures pour sélectionner les futurs représentants des usagers en commission des usagers des établissements de santé pour le mandat de 3 ans (2026-2029). Toute personne majeure souhaitant s'impliquer pour le respect et la promotion des droits des usagers au sein des établissements de santé peut se porter candidat. Chaque association peut proposer une à plusieurs candidatures, sans limite de nombre, sur un même département ou sur l'ensemble de la région. Les candidatures doivent obligatoirement être déposées avant la date limite en utilisant le site internet <https://www.demarches-simplifiees.fr/>.

Contexte

Le représentant des usagers (RU) est une personne bénévole désignée pour représenter les intérêts et les droits des usagers dans le système de santé. Un représentant des usagers peut siéger dans différentes instances de démocratie en santé, notamment en commission des usagers (CDU). Une CDU est installée dans chaque établissement de santé public ou privé pour veiller au respect des droits des usagers, faciliter leurs démarches et contribuer par ses avis et propositions à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des personnes malades et de leurs proches. Un représentant des usagers doit obligatoirement être membre d'une association agréée du système de santé. La FFDSB a un agrément national qui permet aux bénévoles de ses structures locales de présenter leur candidature.

Tutoriel

Très souvent, à l'ouverture de l'appel à candidatures, les ARS mettent en ligne sur leur site Internet deux tutoriels qui expliquent, étape par étape, les démarches d'enregistrement des associations et de dépôt des candidatures. Plusieurs ARS ont déjà organisé des webinaires. [Vous pouvez visualiser, par exemple, celui de l'Ile-de-France.](#)

Calendrier

Chaque ARS définit la période pour lancer les appels à candidatures (Ile de France : du 15 avril au 30 juin 2025, Centre Val de Loire : à partir du 1^{er} juillet...). Les dossiers seront instruits par les ARS.

[Téléchargez le flyer « Agissez pour la santé de tous – Représentez les usagers ! » édité par France Assos Santé.](#)